

**Mise à jour  
Évaluation et Rapport  
de situation du COSEPAC**

sur le

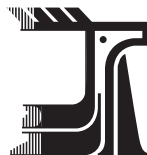
**Petit Blongios**  
*Ixobrychus exilis*

au Canada



**ESPÈCE MENACÉE  
2001**

**COSEPAC**  
COMITÉ SUR LA SITUATION DES  
ESPÈCES EN PÉRIL  
AU CANADA



**COSEWIC**  
COMMITTEE ON THE STATUS OF  
ENDANGERED WILDLIFE  
IN CANADA

Les rapports de situation du COSEPAC sont des documents de travail servant à déterminer le statut des espèces sauvages que l'on croit en péril. On peut citer le présent rapport de la façon suivante :

Nota : Toute personne souhaitant citer l'information contenue dans le rapport doit indiquer le rapport comme source (et citer l'auteur); toute personne souhaitant citer le statut attribué par le COSEPAC doit indiquer l'évaluation comme source (et citer le COSEPAC). Une note de production sera fournie si des renseignements supplémentaires sur l'évolution du rapport de situation sont requis.

COSEPAC. 2001. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le Petit Blongios (*Ixobrychus exilis*) au Canada — Mise à jour. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. v + 12 p. ([www.registrelep.gc.ca/Status/Status\\_f.cfm](http://www.registrelep.gc.ca/Status/Status_f.cfm)).

JAMES, R.D. 1999. Rapport de situation du COSEPAC sur le Petit Blongios (*Ixobrychus exilis*) au Canada — Mise à jour. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. Pages 1-12.

Rapport précédent :

SANDILANDS, A.P., et C.A. CAMPBELL. 1988. COSEWIC status report on the Least Bittern *Ixobrychus exilis* in Canada. Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada. Ottawa. 40 p.

Note de production :

Veillez remarquer que le statut proposé à la section « Évaluation et statut proposé » du rapport peut différer de la dernière désignation assignée à l'espèce par le COSEPAC.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, s'adresser au :

Secrétariat du COSEPAC  
a/s Service canadien de la faune  
Environnement Canada  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0H3

Tél. : (819) 997-4991 / (819) 953-3215  
Télec. : (819) 994-3684  
Courriel : [COSEWIC/COSEPAC@ec.gc.ca](mailto:COSEWIC/COSEPAC@ec.gc.ca)  
<http://www.cosepac.gc.ca>

Also available in English under the title COSEWIC Assessment and Update Status Report on the Least Bittern *Ixobrychus exilis* in Canada.

Illustration de la couverture :  
Petit Blongios – Judie Shore, Richmond Hill Ontario.

Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2004  
PDF : CW69-14/409-2004F-PDF  
ISBN 0-662-78680-7

HTML : CW69-14/409-2004F-HTML  
ISBN 0-662-78681-5



Papier recyclé



**COSEPAC**

## **Sommaire de l'évaluation**

### **Sommaire de l'évaluation — Novembre 2001**

**Nom commun**

Petit Blongios

**Nom scientifique**

*Ixobrychus exilis*

**Statut**

Espèce menacée

**Justification de la désignation**

Très petite population en déclin qui dépend d'habitats de marais de très grande qualité qui font actuellement l'objet de perte et de détérioration dans toute l'aire de répartition de l'espèce.

**Répartition**

Manitoba, Ontario, Québec et Nouveau-Brunswick

**Historique du statut**

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1988. Réexamen et confirmation du statut en avril 1999. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en novembre 2001. Dernière évaluation fondée sur un rapport de situation existant accompagné d'un addenda.



**COSEPAC**

**Résumé**

**du Rapport de situation de 1999**

**Petit Blongios**

*Ixobrychus exilis*

Le Petit Blongios est strictement associée aux marais d'eau douce, type d'habitat ayant connu des pertes considérables au cours du siècle dernier. Lors de la désignation en 1988 par le COSEPAC, la plupart des observateurs avaient l'impression que la population était en déclin, aucun relevé ne l'ayant toutefois clairement démontré et la population totale était estimée à environ un millier de couples seulement.

Depuis ce temps, il n'existe toujours pas de données précises permettant d'établir clairement la taille et la tendance de la population. Le Programme de surveillance des marais dans le bassin des Grands Lacs, lancé en 1994, pourrait commencer à fournir des renseignements sur le Petit Blongios. Cependant, il n'est pas sûr que la technique de relevé utilisée, conçue pour le recensement simultané d'un grand nombre d'espèces, pourra fournir des estimations fiables pour l'espèce.

La majeure partie de la population canadienne de Petit Blongios se reproduit dans le sud de l'Ontario, une petite partie nichant dans le sud du Québec et du Manitoba et quelques individus dans les Maritimes. On pense encore que la population est en déclin, car l'urbanisation et l'agriculture continuent d'empiéter sur les habitats dont l'espèce a besoin. Le maintien de niveaux d'eau élevés, la succession naturelle et l'envasement ont une incidence sur les marais qui longent les Grands Lacs, situation qui incite les oiseaux à quitter la plupart sinon la totalité de ces marais. Dans la plupart des États américains voisins, on considère aussi le Petit Blongios comme en déclin.

Comme le Petit Blongios est un oiseau très discret et silencieux, il pourrait disparaître presque entièrement avant même qu'on s'en rende compte. Il est donc important de continuer d'évaluer le statut de cette espèce et de revoir les efforts en cours pour l'évaluation de sa situation, ou de trouver une méthode de recensement fiable pour cet oiseau.



## MANDAT DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) détermine le statut, au niveau national, des espèces, des sous-espèces, des variétés et des populations sauvages canadiennes importantes qui sont considérées comme étant en péril au Canada. Les désignations peuvent être attribuées à toutes les espèces indigènes des groupes taxinomiques suivants : mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons, lépidoptères, mollusques, plantes vasculaires, mousses et lichens.

## COMPOSITION DU COSEPAC

Le COSEPAC est composé de membres de chacun des organismes fauniques des gouvernements provinciaux et territoriaux, de quatre organismes fédéraux (Service canadien de la faune, Agence Parcs Canada, ministère des Pêches et des Océans, et le Partenariat fédéral sur la biosystématique, présidé par le Musée canadien de la nature), de trois membres ne relevant pas de compétence, ainsi que des coprésident(e)s des sous-comités de spécialistes des espèces et des connaissances traditionnelles autochtones. Le Comité se réunit pour étudier les rapports de situation des espèces candidates.

## DÉFINITIONS

Espèce	Toute espèce, sous-espèce, variété ou population indigène de faune ou de flore sauvage géographiquement définie.
Espèce disparue (D)	Toute espèce qui n'existe plus.
Espèce disparue du Canada (DC)	Toute espèce qui n'est plus présente au Canada à l'état sauvage, mais qui est présente ailleurs.
Espèce en voie de disparition (VD)*	Toute espèce exposée à une disparition ou à une extinction imminente.
Espèce menacée (M)	Toute espèce susceptible de devenir en voie de disparition si les facteurs limitatifs auxquels elle est exposée ne sont pas renversés.
Espèce préoccupante (P)**	Toute espèce qui est préoccupante à cause de caractéristiques qui la rendent particulièrement sensible aux activités humaines ou à certains phénomènes naturels.
Espèce non en péril (NEP)***	Toute espèce qui, après évaluation, est jugée non en péril.
Données insuffisantes (DI)****	Toute espèce dont le statut ne peut être précisé à cause d'un manque de données scientifiques.

\* Appelée « espèce en danger de disparition » jusqu'en 2000.

\*\* Appelée « espèce rare » jusqu'en 1990, puis « espèce vulnérable » de 1990 à 1999.

\*\*\* Autrefois « aucune catégorie » ou « aucune désignation nécessaire ».

\*\*\*\* Catégorie « DSIDD » (données insuffisantes pour donner une désignation) jusqu'en 1994, puis « indéterminé » de 1994 à 1999.

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a été créé en 1977, à la suite d'une recommandation faite en 1976 lors de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune. Le comité avait pour mandat de réunir les espèces sauvages en péril sur une seule liste nationale officielle, selon des critères scientifiques. En 1978, le COSEPAC (alors appelé CSEMDC) désignait ses premières espèces et produisait sa première liste des espèces en péril au Canada. Les espèces qui se voient attribuer une désignation lors des réunions du comité plénier sont ajoutées à la liste.



Environnement  
Canada

Environment  
Canada

Service canadien  
de la faune

Canadian Wildlife  
Service

Canada

Le Service canadien de la faune d'Environnement Canada assure un appui administratif et financier complet au Secrétariat du COSEPAC.

**Mise à jour**  
**Rapport de situation du COSEPAC**

sur le

**Petit Blongios**  
*Ixobrychus exilis*

au Canada

Ross D. James

1999\*

\*À noter : de la nouvelle information sur l'espèce se trouve dans un addenda à la fin du rapport.

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
TAILLE ET TENDANCES DES POPULATIONS.....	3
HABITAT.....	5
ÉVALUATION ET STATUT PROPOSÉ.....	7
RÉSUMÉ TECHNIQUE.....	8
REMERCIEMENTS.....	10
EXPERTS CONTACTÉS.....	10
OUVRAGES CITÉS.....	10
L'AUTEUR.....	11

## INTRODUCTION

La situation du Petit Blongios a été examinée pour la première fois par le COSEPAC en 1988 (Sandilands et Campbell, 1987). C'est le plus petit membre de la famille des Ardéidés qui niche au Canada. L'espèce est absente dans de grandes parties de son aire de répartition totale, car elle ne niche que localement dans des parcelles d'habitat favorable dispersées en Amérique du Nord, en Amérique centrale et en Amérique du Sud, ainsi que dans les grandes îles des Antilles. Au Canada, le Petit Blongios se reproduit dans l'extrême sud du Manitoba, le sud de l'Ontario, l'extrême sud du Québec et du Nouveau-Brunswick, et peut-être parfois en Nouvelle-Écosse.

C'est un oiseau très silencieux et discret qui se fond dans l'environnement, de sorte qu'il est très difficile de recueillir des données précises sur ses effectifs. Toutefois, étant donné que l'espèce est confinée aux milieux humides de grande superficie qui ont connu des pertes énormes au cours du siècle dernier, que la majorité des observateurs avaient l'impression que les effectifs avaient continué de diminuer et que la population canadienne n'était plus que de l'ordre d'un millier de couples, l'oiseau a été désigné « espèce rare » (statut maintenant appelé « espèce vulnérable ») par le COSEPAC en 1988.

## TAILLE ET TENDANCES DES POPULATIONS

Le Petit Blongios est tellement discret et silencieux que les données sur la taille et les tendances des populations sont encore contradictoires et incertaines (Gibbs *et al.*, 1992). Entre 1969 et 1993, d'après les relevés des oiseaux nicheurs effectués à la grandeur du continent, il y aurait eu une hausse des effectifs de 16,4 p.100, mais de 1984 à 1993, il y aurait eu une diminution importante de 42,6 p.100 (Price *et al.*, 1995). Selon Dunn (1996), il y aurait eu un déclin, statistiquement non significatif, à l'échelle continentale, d'après ici aussi les données du Relevé des oiseaux nicheurs (BBS, Breeding Bird Survey). De fait, aucune de ces tendances ne peut être considérée comme fiable parce qu'elles sont toutes fondées sur des échantillons de petite taille, pour une espèce à laquelle la méthode du recensement à partir du bord des routes est peu adaptée.

Dans les Maritimes, on n'a recueilli que 5 mentions pendant les relevés effectués pour l'atlas des oiseaux nicheurs (1986 à 1990), aucune nidification n'ayant été confirmée. Ces résultats indiquent que l'espèce s'y reproduit au moins de façon sporadique, sinon chaque année, et la population totale compterait au mieux une dizaine de couples (Erskine, 1992).

Au Québec, pendant les relevés effectués pour l'atlas des oiseaux nicheurs (de 1984 à 1989), le Petit Blongios n'a été observé que dans 40 des



parcelles (1,6 p.100 de 2 464) délimitées aux fins de l'atlas, et la reproduction n'a été confirmée que dans dix d'entre elles. La rareté des données explique l'absence d'estimation précise des effectifs pour le Québec (Fragner, 1996). Cet oiseau a toujours été considéré comme une espèce rare dans cette province, où il est classé comme vulnérable. L'impression générale est que cet oiseau est en déclin à cause de la perte continue d'habitats dans la province. Son aire de reproduction est restreinte aux régions les plus méridionales et les plus densément peuplées de la province. Il y est désigné S2 par The Nature Conservancy, ce qui signifie qu'on le considère comme une espèce en péril.

En Ontario, les mentions recueillies pour l'atlas des oiseaux nicheurs de 1981 à 1985 provenaient de 223 parcelles (12 p.100 de 1 824), mais la reproduction n'a été confirmée que dans 46 de ces parcelles. Ces mentions proviennent surtout du bord méridional du Bouclier canadien ou des régions situées plus au sud, parties de la province les plus peuplées et les plus fortement touchées par l'agriculture et l'urbanisation. La plupart des observateurs qui ont contribué aux relevés pensaient que l'abondance de l'espèce avait certainement diminué au cours des dernières années en Ontario (Woodliffe, 1987).

D'après les estimations sur l'abondance fournies pour l'atlas, Sandilands et Campbell (1987) ont exprimé l'avis que la population de l'Ontario ne dépassait probablement pas 1 000 couples. L'Ontario Rare Breeding Bird Program (programme des oiseaux nicheurs rares de l'Ontario) n'a pas fourni d'autres estimations pour la période triennale de 1989 à 1991, parce que la couverture n'était pas suffisante dans le cas de cette espèce (Austen *et al.*, 1992). Cependant, comme l'espèce était probablement encore en déclin à cause de la perte d'habitats, on a recommandé une modification de son statut, soit sa reclassification dans la catégorie de risque plus élevée « espèce menacée ».

Bien que l'on manque d'information sur la tendance globale de la population ontarienne, on a constaté un déclin au cours des dernières années au moins dans certains marais le long des rives des Grands Lacs. L'espèce a presque disparu des marais de Long Point, où elle était considérée comme commune au début des années 1980 (Ridout, 1992; D. Sutherland, comm. pers.). Elle a également disparu des marais de la pointe Pelée (D. Sutherland, comm. pers.). Il est possible que les niveaux d'eau élevés qui se sont constamment maintenus dans les Grands Lacs ces dernières années, l'envasement ou la succession végétale aient contribué à ces déclins (D. Sutherland, comm. pers.).

Cependant, on ne sait pas si le Petit Blongios est réellement en déclin dans l'ensemble des marais des Grands Lacs, ou seulement dans certains d'entre eux, ou encore s'il est repoussé vers l'intérieur des terres, dans des

marais plus petits. Le Centre d'information sur le patrimoine naturel attribue encore au Petit Blongios la cote S3 (rare ou peu commun) et la situation de l'espèce n'a pas encore été examinée par le Comité de détermination du statut des espèces en péril de l'Ontario (D. Sutherland, comm. pers.).

Au Manitoba, on pensait que le Petit Blongios se reproduisait seulement dans deux ou trois grands marais de l'extrême sud de la province (Sandilands et Campbell, 1987). Il semble maintenant qu'il pourrait être un peu plus répandu dans la province. Le Centre de données sur la conservation, en consultation avec les naturalistes locaux lui a attribué la cote S3, qui correspond à une présence dans un nombre de localités allant de 21 à 100 (J. Duncan, comm. pers.). Toutefois, cette situation ne reflète probablement pas une augmentation mais serait plutôt le résultat des recherches mieux ciblées et plus intenses visant l'oiseau. La population totale est petite dans cette province.

Le Petit Blongios est également une espèce considérée comme faisant face à de sérieux problèmes dans les régions voisines du nord des États-Unis. Il figure sur la liste des espèces en voie de disparition (*endangered*) en Illinois et en Ohio, sur celle des espèces menacées (*threatened*) ou candidates à ce statut en Pennsylvanie et au Michigan, sur celle des espèces préoccupantes au New York et au Vermont, et on lui a attribué la cote S1 au New Hampshire. Cependant, le Programme de surveillance des marais, lancé en 1994, pour assurer la surveillance des milieux humides dans tout le bassin des Grands Lacs, n'a pas encore fourni suffisamment de données pour déterminer la tendance de la population (R. Weeber, comm. pers.). Une analyse plus détaillée pourrait être disponible dans un certain temps si la méthode de recensement utilisée s'avérait adéquate pour permettre une évaluation fiable de l'évolution démographique de cette espèce discrète.

## HABITAT

Le Petit Blongios niche dans des marais d'eau douce à végétation aquatique dense et haute parsemée de bouquets de végétation ligneuse et de zones d'eau libre. Il est observé plus régulièrement dans les marais de plus de cinq hectares. Il utilise parfois des marais plus petits, mais ceux-ci ne peuvent supporter une population. Dans la partie septentrionale de son aire de répartition, le Petit Blongios est le plus souvent associé aux quenouilles (*Typha*), grandes plantes émergentes les plus communes (Gibbs *et al.*, 1992), mais il peut aussi nicher dans des scirpes (*Scirpus*), des roseaux (*Phragmites*), des prêles (*Equisetum*), des carex (*Carex*), des graminées (Graminacées), des saules (*Salix*) et des cornouillers (*Cornus*) (Peck et James, 1983).

La menace la plus importante qui pèse sur le Petit Blongios est la destruction des milieux humides (Gibbs *et al.*, 1992). Le drainage aux fins de l'agriculture est le principal motif qui a mené à la conversion de plus de 70 p.100 des marais qui existaient dans le sud de l'Ontario avant la colonisation (Bardecki, 1981). En outre, l'urbanisation a entraîné la perte de plus de 40 p.100 des marais situés le long du lac Ontario, les pertes s'élevant à plus de 80 p.100 dans les secteurs les plus densément peuplés (McCullough, 1981). Plus de 90 p.100 des marais originaux du sud-ouest de l'Ontario sont maintenant disparus (Snell, 1978).

Au Québec, le remplissage et l'assèchement des marais aux fins de l'agriculture et de l'expansion urbaine ont été reconnus comme les principales causes de la perte de milieux humides dans les basses terres du Saint-Laurent (Direction des terres, 1986). Aux États-Unis, plus de 1,9 million d'hectares de milieux humides ont été détruits en deux décennies seulement, du milieu des années 1950 au milieu des années 1970 (Tiner, 1984).

Les milieux humides restants continuent d'être dégradés par le développement. En Ontario, par exemple, le magazine *Seasons* mentionne dans son numéro du printemps 1995 une entreprise d'agrégats menaçant un milieu humide de classe 2, un projet de développement urbain menaçant un milieu humide de classe 1 et un projet d'aménagement routier pouvant avoir une incidence sur divers milieux humides plus petits. Les marais conservés sont souvent entourés de secteurs développés, sont régulièrement perturbés par les humains et leurs animaux de compagnie et sont exposés aux populations de rats laveurs attirés par l'environnement urbain, de sorte qu'ils ne sont généralement plus très favorables au Petit Blongios.

La nouvelle *Loi sur l'aménagement du territoire* de l'Ontario tente de rationaliser l'aménagement, mais elle diminue la possibilité de contribution du ministère des Richesses naturelles ou du grand public et réduit énormément la protection accordée aux milieux humides du Bouclier canadien. La diminution de la protection législative liée à la rationalisation peut réduire les coûts, mais elle met en péril la capacité de protéger efficacement une espèce comme le Petit Blongios, quand le développement continue d'empiéter sur les milieux humides.

Les eaux de ruissellement des terres agricoles peuvent également présenter une menace pour les milieux humides (Gibbs *et al.*, 1992). Cependant, on manque de données quantitatives pour évaluer avec précision cette menace.

Comme le Petit Blongios vole en général très bas, les collisions avec des voitures, des clôtures et des fils électriques constituent une autre source importante de mortalité (Gibbs *et al.*, 1992). Si l'on autorise des développements dans les milieux humides, ou trop près de ceux-ci, il est clair qu'il s'ensuit une dégradation de l'habitat du Petit Blongios. Mais si l'on peut protéger les milieux humides contre les perturbations et la pollution, le Petit Blongios tolérera relativement bien la présence humaine dans un voisinage raisonnablement rapproché. Pour assurer le maintien des populations de Petit Blongios, la préservation des terres humides et leur protection contre la pollution et le ruissellement sont les nécessités les plus urgentes (Gibbs *et al.*, 1992).

### **ÉVALUATION ET STATUT PROPOSÉ**

Les observateurs sur le terrain ont nettement l'impression que la population de Petit Blongios est encore en déclin au Canada. On a constaté des baisses évidentes des effectifs dans certains marais des Grands Lacs. On ne sait pas si les populations se sont simplement déplacées vers l'intérieur des terres jusqu'à ce que les niveaux d'eau baissent. Cependant, un tel déplacement pourrait amener un déclin parce que les marais plus petits où certains individus auraient abouti ne peuvent supporter des populations viables. Aux termes du programme des oiseaux nicheurs rares de l'Ontario, on a jugé nécessaire de recommander la reclassification de l'espèce dans la catégorie de risque plus élevé « espèce menacée » (Austin *et al.*, 1994).

Cette espèce présente une difficulté particulière en ceci qu'elle pourrait pratiquement disparaître sans qu'on s'en aperçoive. En l'absence de relevés visant spécifiquement cet oiseau et de nouvelles méthodes de recensement fiables, la situation de l'espèce restera inconnue. Le Programme de surveillance des marais dans le bassin des Grands Lacs pourrait nous donner un aperçu de l'avenir, mais à cause du comportement de l'espèce, il n'est pas certain que l'on pourra établir de bonnes estimations des populations ou dégager les tendances démographiques de façon claire. Cependant, on doit s'efforcer d'assurer une certaine forme de surveillance tant que les pressions sur les milieux humides continueront de s'exercer.

## RÉSUMÉ TECHNIQUE

### *Ixobrychus exilis*

Petit Blongios

Least Bittern

Répartition au Canada : Manitoba, Nouveau-Brunswick, Ontario, Québec

<b>Information sur la répartition</b>	
• Zone d'occurrence (km <sup>2</sup> )	200 000
• Préciser la tendance (en déclin, stable, en expansion, inconnue).	Stable
• Y a-t-il des fluctuations extrêmes de la zone d'occurrence (ordre de grandeur > 1)?	Non
• Zone d'occupation (km <sup>2</sup> )	100 ?
• Préciser la tendance (en déclin, stable, en expansion, inconnue).	Déclin substantiel
• Y a-t-il des fluctuations extrêmes de la zone d'occupation (ordre de grandeur > 1)?	Non
• Nombre d'emplacements existants	Quelques centaines au plus
• Préciser la tendance du nombre d'emplacements (en déclin, stable, en croissance, inconnue).	En déclin
• Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre d'emplacements (ordre de grandeur > 1)?	Non
• Tendance de l'habitat : préciser la tendance de l'aire, de l'étendue ou de la qualité de l'habitat (en déclin, stable, en croissance ou inconnue).	Déclin, en quantité et en qualité.
<b>Information sur la population</b>	
• Durée d'une génération (âge moyen des parents dans la population : indiquer en années, en mois, en jours, etc.).	Pas de données; 1+ an
• Nombre d'individus matures (reproducteurs) au Canada (ou préciser une gamme de valeurs plausibles).	1 000 ou moins
• Tendance de la population quant au nombre d'individus matures (en déclin, stable, en croissance ou inconnue).	Déclin, d'après le déclin de l'habitat et les cas de disparition locaux.
• S'il y a déclin, % du déclin au cours des dernières/prochaines dix années ou trois générations, selon la plus élevée des deux valeurs (ou préciser s'il s'agit d'une période plus courte).	On ne sait pas.
• Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre d'individus matures (ordre de grandeur > 1)?	Non
• La population totale est-elle très fragmentée (la plupart des individus se trouvent dans de petites populations relativement isolées [géographiquement ou autrement] entre lesquelles il y a peu d'échanges, c.-à-d. migration réussie de ≤ 1 individu/année)?	Non
• Énumérer chaque population et donner le nombre d'individus matures dans chacune.	S. O.
• Préciser la tendance du nombre de populations (en déclin, stable, en croissance, inconnue).	S. O.
• Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre de populations (ordre de grandeur > 1)?	S. O.

<b>Menaces (réelles ou imminentes pour les populations ou les habitats)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Destruction ou dégradation de l'habitat.</li> <li>- Mortalité due aux collisions.</li> </ul>	
<b>Effet d'une immigration de source externe</b>	Faible
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>L'espèce existe-t-elle ailleurs (au Canada ou à l'étranger)?</i></li> </ul>	Oui
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Statut ou situation des populations de l'étranger?</i></li> </ul>	Non en péril à l'échelle mondiale, mais en déclin dans de nombreuses régions de l'Amérique du Nord.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Une immigration a-t-elle été constatée ou est-elle possible?</i></li> </ul>	Oui
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Des individus immigrants seraient-ils adaptés pour survivre à l'endroit en question?</i></li> </ul>	Oui
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Y a-t-il suffisamment d'habitat disponible pour les individus immigrants à l'endroit en question?</i></li> </ul>	Limité
<b>Analyse quantitative</b>	Non disponible

## REMERCIEMENTS

L'auteur remercie Colleen Hyslop, qui lui a donné l'occasion de rédiger le présent rapport, et le Service canadien de la faune d'Environnement Canada, qui a fourni les fonds. Don Sutherland, du Centre d'information sur le patrimoine naturel de l'Ontario, et Jim Duncan, du Centre de données sur la conservation du Manitoba, ont fait part de renseignements sur la situation de l'espèce dans ces provinces. Russ Weeber et Kathy Jones, du Programme de surveillance des marais dans la région des Grands Lacs, coordonné par Études d'oiseaux Canada, ont fourni des éléments utiles. L'auteur remercie tout spécialement les nombreux bénévoles anonymes qui ont contribué aux fichiers des oiseaux nicheurs, aux atlas des oiseaux nicheurs, aux relevés des oiseaux nicheurs, au Programme de surveillance des marais et à la publication *American Birds* (autrefois *Audubon Field Notes*) ainsi que les nombreuses organisations qui soutiennent ce genre de programmes; leur engagement est essentiel pour nous aider à connaître la situation de cette espèce.

## EXPERTS CONTACTÉS

Jim Duncan, Centre de données sur la conservation du Manitoba, ministère des Ressources naturelles du Manitoba, Direction de la faune, C.P. 24, 200, Saulteaux Crescent, Winnipeg (Manitoba) R3T 3W3.  
Don Sutherland, Centre d'information sur le patrimoine naturel, 300, rue Water, 2<sup>e</sup> étage, Tour Nord, C.P. 7000, Peterborough (Ontario) K9J 8M5.  
Russ Weeber, Études d'oiseaux Canada, C.P. 160, Port Rowan (Ontario) N0B 1M0.

## OUVRAGES CITÉS

Austen, M.J.W., M.D. Cadman et R.D. James. 1994. Ontario birds at risk: status and conservation needs. Federation of Ontario Naturalists, Toronto, et Long Point Bird Observatory, Port Rowan.  
Bardecki, M.J. 1981. The role of agriculture in declining wetlands, *in* A. Champagne, Proceedings of the Ontario Wetlands Conference. Federation of Ontario Naturalists et Ryerson Polytechnical Institute, Toronto. Pages 61-73.  
Direction des terres. 1986. Milieux humides le long du fleuve Saint-Laurent, 1950-1978. Environnement Canada, Région du Québec. Document de travail n° 45.  
Dunn, E. 1996. Trends in "other" waterbirds. *Bird Trends* 5:7-7.  
Erskine, A.J. 1992. Atlas of breeding birds of the Maritime provinces. Nimbus Publishing et le Nova Scotia Museum, Halifax.

- Fragnier, P. 1996. Least Bittern, pages 240-241 in J. Gauthier and Y. Aubry, (éd.) The Breeding Birds of Quebec: Atlas of the Breeding Birds of Southern Québec. Association québécoise des groupes d'ornithologues, Province of Quebec Society for the Protection of Birds, Canadian Wildlife Service, Environment Canada, Québec Region, Montréal, 1302 p. [Texte original français : Fragnier, P. 1995. Petit Butor, p. 240-241, in Gauthier, J. et Y. Aubry (éd.). Les Oiseaux nicheurs du Québec : Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional. Association québécoise des groupes d'ornithologues, Société québécoise de protection des oiseaux, Service canadien de la faune, Environnement Canada, région du Québec, Montréal, xviii 1295 p.]
- Gibbs, J.P., F.A. Reid et S.M. Melvin. 1992. Least Bittern, in A. Poole, P. Stettenheim et F. Gill. The birds of North America No. 17. Academy of Natural Sciences, Philadelphie, et American Ornithologist's Union, Washington, D.C.
- McCullough, G.B. 1981. Wetland losses in Lake St. Clair and Lake Ontario, in A. Champagne, Proceedings of the Ontario Wetlands Conference. Federation of Ontario Naturalists et Ryerson Polytechnical Institute, Toronto. Pages 81-89.
- Peck, G.K., et R.D. James. 1983. The breeding birds of Ontario: nidology and distribution. Vol. 1: nonpasserines. Life Sciences Misc. Publ., Musée royal de l'Ontario.
- Price, J., S. Droege et A. Price. 1995. The summer atlas of North American birds. Academic Press, New York.
- Ridout, R. 1992. The nesting season - Ontario region. *American Birds* 46:1131-1133.
- Sandilands, A.P., et C.A. Campbell. 1987. Status report on the Least Bittern, *Ixobrychus exilis*. Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada, Ottawa.
- Snell, E.A. 1987. Wetland distribution and conservation in southern Ontario. Document de travail n° 48. Direction générale des eaux intérieures et des terres, Environnement Canada.
- Tiner, R. W., Jr. 1984. Wetlands of the United States: current status and recent trends. U.S. Fish and Wildlife Service, National Wetland Inventory, Washington, D.C.
- Woodliffe, A.P. 1987. Least Bittern, in M.D. Cadman, P.F.J. Eagles et F.M. Helleiner. Atlas of the breeding birds of Ontario. University of Waterloo Press, Waterloo. Pages 48-49.

## L'AUTEUR

Ross James est collaborateur et ancien conservateur de la section d'ornithologie du Musée royal de l'Ontario, à Toronto (Ontario). Il a étudié le comportement alimentaire des viréos dans le sud de l'Ontario ainsi que l'écologie et le comportement du Viréo à tête bleue et du Viréo à gorge jaune



dans le cadre de ses recherches pour l'obtention de sa maîtrise et de son doctorat à la University of Toronto. Il a également effectué des études de populations d'oiseaux dans la forêt boréale ainsi que dans les boisés et les terres humides du Sud. M. James s'intéresse à la situation et à la répartition des oiseaux en Ontario et a produit une liste annotée des oiseaux de cette province (*Annotated checklist of Ontario Birds*). Il est également coauteur de deux volumes de la série *Breeding Birds of Ontario* ainsi que d'*Ontario Birds at Risk*. De plus, il a fait partie du comité de rédaction de l'*Atlas of Breeding Birds of Ontario*, auquel il a contribué. Ross James est également l'auteur de deux fascicules de la série *Birds of North America*, et de plus de 80 articles sur les oiseaux. Il a exercé pendant plus d'une décennie les fonctions de président et de coprésident du Sous-comité de spécialistes des espèces d'oiseaux du COSEPAC, de sorte qu'il connaissait bien les rapports de situation et les désignations précédentes concernant le Petit Blongios.

**Addenda**  
**Rapport de situation du COSEPAC**

sur le

**Petit Blongios**  
*Ixobrychus exilis*

2001

### Addenda. 2001 Addenda au Rapport de situation du COSEPAC de 1999 sur le Petit Blongios.

Comme il est indiqué dans le rapport, le Programme de surveillance des marais a été lancé en Ontario en 1994. La capacité de ce programme de fournir des données précises sur la situation et les tendances des populations de Petit Blongios au Canada n'est pas confirmée à cause de la nature discrète de cet oiseau et de l'éloignement des lieux de reproduction. Néanmoins, les résultats pour la période de 1995 à 2000 sont présentés ci-dessous. Ils ont été fournis par Steve Timmermans (Bird Studies Canada-Études d'oiseaux Canada) dans un courriel envoyé à Bob Milko (SCF), le 14 novembre 2001.

La figure 1 regroupe les observations pour tous les sous-bassins de la région des Grands Lacs (c.-à-d. lac Ontario, lac Érié, lac Michigan et lac Huron). D'après les données, il y aurait un lent déclin (p.100 annuel = -6,8; intervalle de confiance à 95 p.100 = -16,4 à +3,7), mais cette tendance n'est pas statistiquement significative ( $p = 0,1965$ ). Les tendances calculées individuellement pour chaque sous-bassin n'étaient pas significatives.

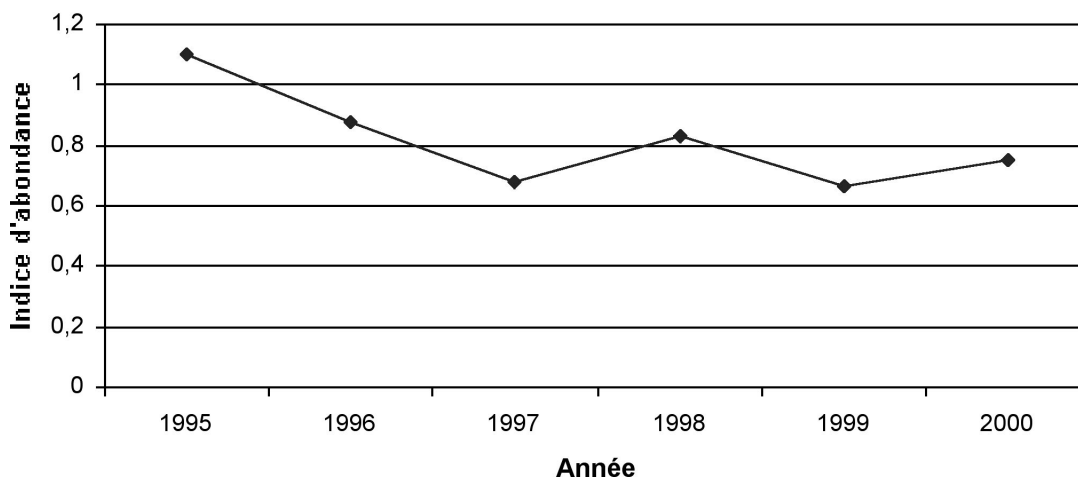


Figure 1. Tendances pour l'ensemble du bassin des Grands Lacs.

La figure 2 regroupe les observations pour l'ensemble des sous-bassins de la région des Grands Lacs (c.-à-d. lac Ontario, lac Érié, lac Michigan et lac Huron) pour, d'une part, le littoral, et, d'autre part, l'intérieur des terres. D'après les analyses de régression, chaque ensemble de données indiquerait un déclin (p.100 annuel pour les milieux humides côtiers = -13,6, intervalle de confiance à 95 p.100 = -26,2 à +1,3; p.100 annuel pour les milieux humides de l'intérieur = -1,1, intervalle de confiance à 95 p.100 = -14,5 à +14,5), mais les tendances ne sont pas statistiquement significatives ( $p = 0,066$  et  $p = 0,8784$ , respectivement). Les tendances calculées individuellement

pour chaque sous-bassin n'étaient pas significatives. La figure 2 montre aussi la fluctuation du niveau moyen des lacs (SRIGL85, Système de référence international des Grands Lacs de 1985), en mètres. La fluctuation du niveau des lacs semble avoir une incidence sur la population globale de l'espèce, mais la corrélation n'est pas constante à l'échelle des sous-bassins (données non présentées).

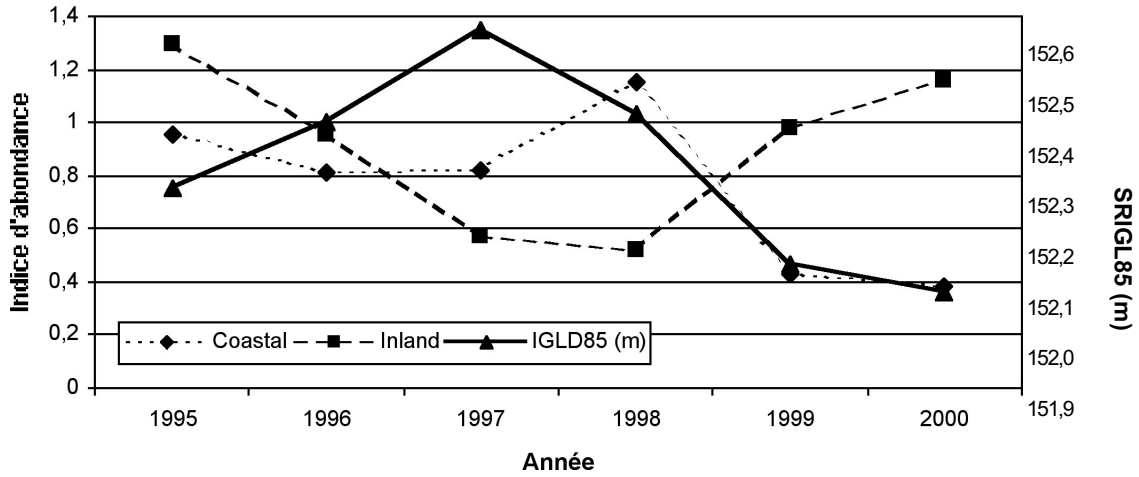


Figure 2. Tendances selon la zone géographique dans le bassin des Grands Lacs.